

résulte en somme de l'examen des faits : que la mortalité croît en raison directe de la misère, — et que les chances de mort sont plus grandes pour les pauvres que pour les riches.

**I. Influence des conditions d'internement** (prisons, maisons centrales, bagnes, pensionnats, couvents, etc.). — On a peu ou point de renseignements sur l'influence des pensions, des internats d'enfants ou des couvents sur la mortalité. — Quant aux prisons, il résulte des documents de Bertillon, que le nombre des décès dans les prisons est *trois fois* plus élevé que pour la population ordinaire (44 pour 1,000 au lieu de 15). — Dans les *maisons d'éducation correctionnelle* qui comprennent une population entre sept et vingt et un ans, la mortalité est plus que *doublée* pour les garçons, *triple* et presque *quadruple* pour les filles.

**J. Influence de la maladie** (Mortalité par maladie). — Dans l'armée, la mortalité est de 24 à 26 par 1,000 malades, pour une durée moyenne de 28 à 29 jours. — Dans les hôpitaux civils, pendant la période de 1855-1862, le nombre de décès à Paris, pour une durée moyenne de séjour de 22,13, a été de 114,15 pour 1,000 habitants.

## DE LA PROSTITUTION.

A la question de natalité, de matrimonialité et de population se rattache la *prostitution*, considérée généralement comme une plaie de la société, mais suivant quelques auteurs, comme un mal nécessaire. Elle a existé de toute antiquité, et se rencontre actuellement dans presque toutes les villes de l'univers.

**Causes de la prostitution.** — Suivant Parent-Duchâtelet, les principales causes de la prostitution en

général sont : l'excès de la misère, le dénuement absolu, par suite de paresse ou pour d'autres motifs ; — l'abandon de la femme par son amant ou son mari ; — le concubinage ; — la perte des parents ; — l'expulsion de la maison paternelle ; — la séduction, pour les domestiques chassées ensuite par leurs maîtres ; — le désir d'ajouter au salaire insuffisant du travail journalier ; — la mauvaise compagnie ; — les mauvais conseils ; — la corruption prématurée ; — le défaut de surveillance de la part des parents ; — les mauvais traitements que ceux-ci font souvent subir à leurs filles, surtout dans la classe ouvrière ; — quelquefois, mais rarement le dévouement ; quelques femmes se livrent en effet à la prostitution pour nourrir ou soutenir leurs parents infirmes, leurs frères, leurs sœurs ou leurs enfants.

Les **professions** où se rencontre plus particulièrement la prostitution sont : les ouvrières des ateliers ou des fabriques (couturières, lingères, modistes, tisseuses, chapeliers, bijoutières) ; — celles qui vendent sur la voie publique (bouquetières, fruitières, saltimbanques, écaillères), etc. ; — les artistes, — les cuisinières, les bonnes d'enfants, les chiffonnières, les laitières, les vachères, les bergères, etc. (Parent-Duchâtelet, Becquerel).

Le nombre des prostituées va toujours en grandissant : ainsi, en 1830, on ne comptait que 2,800 filles publiques inscrites ; en décembre 1831, 3,517 ; — de 1832 à 1841 leur chiffre a atteint 3,906 ; — en 1843, 3,824 ; — et en 1851, 16,239. Cette proportion a certainement encore augmenté depuis cette époque.

Il existe *deux catégories* de prostitution, la prostitution *publique* et la prostitution *clandestine*.

**A. Prostitution publique.** — Elle comprend les filles qui font un véritable métier de la prostitution, en vivent journallement, et sont *inscrites* à la préfecture

de police. Elles peuvent exercer à domicile, chez elles, ou dans des maisons dites de tolérance. Becquerel les divise en *trois classes* : 1° celles qui ont reçu une certaine éducation, sont relativement intelligentes, ont des goûts plus ou moins distingués, et vivent libres, fréquentant les bals, les théâtres, etc ; — 2° celles qui, tout en se livrant à la prostitution, travaillent et ont un commerce quelconque ; — 3° celles qui constituent pour ainsi dire le rebut de la société, et sont les compagnes habituelles des malfaiteurs et des escrocs.

Leur *âge* est très-variable : les prostituées de la première espèce sont généralement les plus jeunes, puis viennent celles de la seconde et enfin les troisièmes. D'après Parent-Duchâtelet, il y a, au point de vue de l'âge, une progression croissante de 14 à 28 ans ; — une progression décroissante de 28 à 40 ans, plus marquée encore de 40 à 50 ans ; — à 50 ans il n'y a plus guère de prostituées.

Les femmes en carte, placées dans les maisons de tolérance, sont soumises à certains règlements, et dirigées par des maîtresses de maison qui s'occupent en même temps de recruter leur établissement.

**B. Prostitution clandestine.** — Elle comprend aussi plusieurs variétés de femmes difficiles à classer par catégories bien distinctes. Les principales sont : 1° les femmes galantes, dites encore femmes entretenues, filles ou femmes déclassées, dont l'éducation et les besoins ne sont pas en rapport avec la position sociale, et qui cherchent, dans la prostitution, de quoi satisfaire leurs goûts de dépense et de toilette ou leurs passions ; — 2° les femmes dites à partie qui tiennent des maisons où les jeunes gens viennent dîner et jouer, etc ; — 3° les ouvrières proprement dites, dont le salaire est insuffisant pour vivre ou faire un peu de toilette ; — 4° certaines variétés de femmes qui vivent en concubinage avec leur

amant (ouvrier ou autre), et auxquelles il ne manque, pour vivre comme tout le monde, que la cérémonie du mariage. Ces unions en dehors de la loi officielle, où les deux parties contractantes, mariées ou non, vivent aussi honnêtement et quelquefois plus honnêtement que des gens mariés, ne devraient pas, selon nous, être rangées dans la catégorie des prostituées ; on se trouve souvent en présence d'anomalies sociales qui disparaîtraient si le divorce existait. Quoi qu'il en soit, ces unions se régularisent souvent, et se terminent par le mariage et la légitimation des enfants. Depuis 1826, il s'est fondé à Paris une société (*société de Saint-François Régis*) qui s'est justement proposé ce but, et qui, de 1836 à 1850, a fait marier 28,436 ménages vivant en concubinage, et a obtenu la légitimation de 14,438 enfants.

La prostitution clandestine, au point de vue de l'hygiène publique, est *plus dangereuse* que la prostitution publique, parce qu'elle se cache souvent sous des apparences d'honnêteté, et peut échapper facilement à l'action de l'autorité.

**Influence de la prostitution sur les femmes qui s'y livrent.** — Les modifications que ce triste métier imprime à l'organisme des malheureuses qui s'y livrent sont *locales* ou *générales*.

**a. Modifications locales.** — Ce sont : des troubles de la menstruation, des métrorrhagies, surtout au début ; des abcès dans l'épaisseur des grandes lèvres ; — des tumeurs de la même région et des glandes vulvo-vaginales ; — l'incontinence d'urine ; — la cystite, la vaginite ; — des affections utérines (leucorrhée, engorgement du col, inflammation catarrhale de la muqueuse utérine, etc.) ; presque toutes ces lésions sont sous la dépendance de la syphilis ; — le cancer de la matrice ; suivant quel-

ques auteurs, l'influence de cette cause ne paraît pas suffisamment démontrée.

b. **Modifications générales.** — Au bout de quelque temps de pratique, un changement profond se manifeste dans l'habitude extérieure : la fille publique a un air effronté, caractéristique, ses traits s'accroissent, les yeux sont hardis, le regard provoquant, la démarche brusque, le geste licencieux, la voix éraillée, cassée, soit par des excès de la voix ou l'abus des alcooliques, soit par suite des refroidissements auxquels sont exposées ces femmes toujours décolletées. Quelquefois enfin cette aphonie est simplement nerveuse (Becquerel) ; mais plus souvent dépend d'une laryngite syphilitique ou tuberculeuse, la phthisie n'étant pas rare chez les prostituées. Quant à la syphilis, elle y règne presque à l'état normal. — A une période plus avancée, les femmes acquièrent un embonpoint parfois considérable ; les seins se développent outre mesure, en même temps qu'ils se ramollissent ; la face se ride rapidement, et la syphilis aidant, ces malheureuses deviennent véritablement hideuses. — Parmi les *maladies générales* qui les atteignent plus particulièrement, signalons la vérole, la phthisie pulmonaire qui fait surtout des ravages parmi les filles entretenues et les ouvrières. — Ajoutons enfin que la débauche atteint profondément le système nerveux, et peut provoquer l'affaiblissement de la vue et de l'ouïe, la chorée, l'épilepsie, les convulsions, la folie, l'imbécillité, la mélancolie et le suicide. — D'après Esquirol, les prostituées fournissent à la Salpêtrière le vingtième du nombre des folles.

Quant à la question de *fécondité*, elle est encore controversée ; on *admet généralement* que les prostituées sont *stériles*, ou du moins que, si l'aptitude à la fécondation persiste, il y a une tendance marquée à l'avortement. —

D'après Lasègue, cette opinion est *exagérée* : ainsi sur 3,155 filles inscrites, 1,628 n'avaient eu d'enfants ni après ni avant leur inscription ; 1,458 ont eu des enfants avant et après leur inscription ; 369 n'ont eu des enfants qu'après leur inscription. — Le nombre total des enfants vivants est de 2,403 dont 1,485 avant l'inscription, et 918 après. — Relativement aux enfants nés avant l'inscription, on trouve que 637 femmes n'ont eu qu'un enfant ; 157 en ont eu 2 ; 66 en ont eu 3, et 60 ont eu un enfant ; 66 en ont eu 2 ; 22 en ont eu 3, et 29 plus de 3 (Becquerel).

**Influence de la prostitution sur la santé publique.** — La prostitution peut avoir les conséquences les plus graves, dont la principale est la *communication et propagation de la syphilis*, surtout par la prostitution clandestine ; l'autre présentant, grâce à la surveillance dont elle est l'objet, des garanties de sécurité relative. — Un autre danger, moins immédiat peut-être, mais qui peut avoir plus tard des effets terribles, ce sont les unions de certaine durée qui enchaînent, quelquefois pour toujours, un jeune homme à une femme de mœurs plus que douteuses, et brisent son avenir. — La prostitution produit enfin une débilitation des forces vives de la société, en provoquant chez les jeunes gens, la jouissance prématurée des plaisirs vénériens, et en favorisant des excès qui compromettent les générations à venir.

**Indications hygiéniques.** — Depuis longtemps, on a cherché un remède au mal ; on a même eu recours, au moyen âge surtout, aux peines corporelles pour arrêter le développement de la prostitution. Ces rigueurs n'ont rien empêché, et Parent-Duchatelet a démontré, faits en main, qu'il valait mieux épargner aux filles pu-

bliques les mesures flétrissantes ou vexatoires. Il pense que l'autorité publique doit se borner à prévenir le scandale, et à protéger la santé publique. A ce point de vue, les grandes villes, et Paris particulièrement, sont l'objet d'une surveillance toute spéciale; l'inscription des filles publiques à la préfecture de police ne se fait qu'avec les plus grandes difficultés, et après avoir tenté de ramener au bien celles qui se présentent au bureau des mœurs; — une fois inscrites, les femmes en carte ou en maison sont soumises à des visites domiciliaires et à des examens médicaux, qui peuvent entraîner, selon les cas, la séquestration à Saint-Lazare, comme moyen de guérison ou de correction. — Dans ces conditions, les dangers de la prostitution publique peuvent être atténués dans une certaine mesure. Il n'en est malheureusement pas de même de la prostitution clandestine qui échappe à tout contrôle. Quand on surprend les femmes à faire ce métier, on les inscrit bien, il est vrai, de force au bureau des mœurs, mais le plus grand nombre échappe à la police, et exerce en toute liberté.

Quant à l'*extirpation de la syphilis* qui, suivant Michel Lévy, a fait plus de mal que la peste et la variole ensemble, elle peut, au point de vue de la contagion, être tentée avec quelques chances de succès. Déjà le seul fait de l'établissement, à Paris, d'un dispensaire où toutes les filles inscrites sont visitées périodiquement par le même médecin, a diminué notablement le chiffre des filles infectées. — Avant Parent-Duchatelet, la proportion était de 1 sur 9 filles, quelques années plus tard de 1 sur 16 seulement. — Dans l'armée, les prescriptions faites à ce sujet ont diminué également le nombre des vénériens. Les principales mesures adoptées sont : le traitement immédiat de toutes les maladies syphilitiques dès le début; — l'obligation imposée aux soldats

de faire connaître la femme qui les a infectés; — la recherche immédiate de la femme, qui est examinée à son tour, soignée et inscrite sur les registres de la police; — la visite hebdomadaire des filles inscrites; — la création de dispensaires, etc.

C. Lagneau a proposé, pour réprimer ou prévenir la contagion syphilitique, une série de mesures dont voici les plus importantes :

**A. Pour les deux sexes.** — 1° Établir une pénalité contre le vénérien qui infecte une autre personne; — 2° rendre obligatoire le traitement de tout vénérien, jusqu'à guérison entière, c'est-à-dire, suivant Michel Lévy, créer, multiplier les services hospitaliers pour les vénériens, les admettre dans les hôpitaux généraux, effacer entre eux et les autres malades, toute différence injurieuse, toute différence de bien-être, de régime et de soins, instituer et propager les consultations gratuites, avec délivrance gratuite des médicaments; — 3° rechercher le vénérien coupable d'avoir transmis son mal, d'après les plaintes adressées par la victime, soit à la préfecture de police, soit dans chaque mairie; — 4° afficher dans certains lieux des avis indiquant les moyens de se préserver de la contagion, et d'en faire avorter les effets, quand elle n'a pas été évitée.

**B. Pour les hommes.** — 5° Visite régulière des soldats et des marins; l'étendre aux ouvriers célibataires des ateliers de l'État, aux jeunes gens devant le conseil de révision, aux individus arrêtés comme vagabonds; — 6° prescrire aux maisons de tolérance, aux prostituées libres avec cartes, de n'admettre que des hommes sains.

**C. Pour les prostituées.** — 7° Généraliser l'inscription, l'infliger d'office à toute femme qui exige une surveillance, dans l'intérêt de la santé publique; munir les prostituées d'un livret contenant ses antécédents; —

8° rapprocher les visites (tous les quatre jours) auxquelles on les soumet et multiplier les dispensaires ; — 9° rendre les dames des maisons de tolérance responsables de la santé de leurs filles.

**D. Pour les nourrices et les nourrissons.** — 10° Multiplier les bureaux de nourrices, et n'y admettre que des nourrices saines ; refuser tout enfant suspect avec sa mère ; — 11° éclairer nourrices et parents sur les conséquences de l'allaitement d'un enfant vérolé par une nourrice saine ; et réciproquement, sur celui d'un enfant sain par une femme syphilitique.

#### HABITATIONS PUBLIQUES.

##### VILLES.

L'hygiène des villes comprend l'ensemble des questions suivantes : *situation, densité de la population, construction, espacement des maisons et des rues, pavage, plantations, irrigations et distribution des eaux, égouts, boues, nettoyage, éclairage public, voirie, inhumations et cimetières.*

**A. Exposition. Emplacement.** — Les indications relatives à la situation et à l'exposition des villes découlent de ce que nous avons dit au chapitre de l'hygiène générale sur l'air, les eaux, le sol, les localités, etc. On devra donc connaître préalablement, suivant Michel Lévy, la composition de l'atmosphère, la moyenne du nombre des jours de pluie, de beau temps, de brouillard, de neige, de gelée ; — la température moyenne de chaque saison ; — la direction, la fréquence, la valeur ther-

mométrique et hygrométrique des vents ; — la nature et les productions du sol ; — le voisinage des fleuves ou de la mer, etc. — On devra éviter la proximité des marais dans les pays chauds ou le centre des forêts. — On choisit ordinairement de préférence les bords des fleuves, des cours d'eau, malgré leurs inconvénients. — Quant à la *forme* à donner à la ville au point de vue hygiénique, on ne s'en inquiète guère actuellement ; les villes devraient occuper une large étendue, et non être massées dans un espace plus ou moins circulaire, comme elles le sont généralement ; car dans ces conditions, surtout lorsque la population est très-dense, le manque d'air, de lumière solaire, l'humidité, l'insuffisance et la cherté des subsistances, la misère et les privations deviennent la source d'une foule de maladies.

Au point de vue de la situation, Fonssagrives divise les villes en six catégories :

1° *Les villes de plaine*, reposant sur un sol peu élevé au-dessus du niveau de la mer, en pays plat, et à une distance assez grande des cours d'eau.

2° *Les villes de vallée*, situées dans des espaces étroits, resserrés entre deux masses de montagnes ; — généralement peu hygiéniques ; — ne reçoivent que très-peu les rayons du soleil ; — d'autant plus insalubres que la vallée est plus étroite et plus profonde.

3° *Les villes maritimes*, placées au bord de la mer ; elles présentent les avantages et les inconvénients des régions maritimes.

4° *Les villes fluviales*, situées sur les rives ou au milieu d'un fleuve, qui constitue une ressource précieuse pour l'approvisionnement des habitants, mais devient parfois une cause d'insalubrité, quand il est converti en égout par la quantité d'immondices, de déjections qu'il reçoit, comme la Tamise à Londres et la Seine à Paris.